



CHARTRE POUR UNE UTILISATION RESPONSABLE DE LA TABLETTE EDUCATIVE

La présente charte rassemble et explique les engagements que doit prendre tout élève du collège Saint Joseph LaSalle de Questembert quant à l'utilisation de la tablette dans le cadre de la scolarité.

Ma tablette est un outil pédagogique. Elle ne sert que pour les travaux scolaires.

Mes Obligations

- Ma tablette doit être éteinte tant que je ne suis pas invité(e) à l'allumer par un adulte
- Je dois éteindre ma tablette lorsqu'un adulte me le demande
- Je dois classer mes documents selon l'arborescence définie
- Les alertes et notifications doivent être désactivées pendant les cours afin de ne pas les perturber

Mes Droits

- J'ai une tablette personnelle avec mon nom indiqué au dos
- Je peux utiliser ma tablette en salle de classe, au C.D.I et en permanence uniquement avec l'autorisation d'un adulte
- Je peux utiliser les applications installées sur ma tablette à la maison et au collège
- Mon espace est protégé par un identifiant et un mot de passe qui me sont personnels
- Je peux utiliser le cloud pour stocker mon travail afin d'éviter la saturation de l'espace de stockage de données de la tablette

Ce que je ne peux pas faire

- Je ne peux pas utiliser ma tablette pendant les inter cours, dans les couloirs, la cour de récréation, dans le car, ni au self
- Je ne dois pas personnaliser ma tablette : toute décoration est interdite, pas de changement de fond de l'écran
- Je ne dois pas communiquer mes codes d'accès
- Je ne dois pas prêter ma tablette
- Je n'ai pas le droit de jouer en ligne, chatter, naviguer sur Internet, regarder des photos, vidéos, écouter des chansons SANS l'accord d'un adulte
- Il est formellement interdit de filmer, photographier ou faire des enregistrements sonores de quiconque sans l'accord d'un adulte

Mes Responsabilités

- Je dois me présenter au collège à chaque cours avec ma tablette dans son étui, batterie chargée
- Il est de ma responsabilité de charger ma tablette pendant la nuit. Il sera impossible de charger ma tablette au collège
- Le collège ne me fournira pas une tablette de remplacement en cas d'oubli ou batterie insuffisante
- Elle doit être manipulée avec précaution
- La prise doit être insérée dans la tablette et retirée avec précaution
- La tablette doit être rangée en sécurité dans mon sac fermé ou mon casier fermé à clé
- Je dois nettoyer l'écran de ma tablette avec un linge adapté aux écrans
- Je dois nettoyer la coque de protection

- Je suis responsable du contenu de ma tablette (photos, vidéos...) qui est vérifiable à tout moment par le collègue

Les Sanctions

- En cas de mauvais usage, des sanctions seront appliquées selon le règlement intérieur
- Si je suis l'auteur d'un cyber harcèlement ou si j'y participe, je serai sanctionné(e) par le collègue, indépendamment des démarches judiciaires faites par la victime
- Il est interdit de détourner la sécurité mis en place par le collègue. De telles agissement seront sanctionnés.
- Ma tablette a été volontairement paramétrée de manière restrictive par le collègue pour un usage à des fins pédagogiques et éducatives. Toute tentative de levée ou de contournement de ces restrictions entrainera une sanction

En ne respectant pas cette charte, je peux être soumis à des sanctions, voire à des mesures disciplinaires

Le collègue n'assure pas de soutien technique pour la connexion Internet de la maison et n'est pas responsable en dehors de ses locaux de l'utilisation de ma tablette.

Je soussigné(e) _____, inscrit(e) comme élève au collège Saint Joseph LaSalle, reconnais avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter dans son intégralité.

Date :

à faire précéder de la mention « Lue et approuvée »

Signature de l'élève :

Signatures des parents ou des responsables légaux :